



Opter pour le prélèvement automatique de son loyer

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement simple, sûr et gratuit. Il est aussi très pratique : pas de chèque à établir, pas de lettre à poster, et la garantie de payer à la date limite de paiement sans risque d'oubli ou de retard.

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre loyer. Comment procéder ?

- COMPLETER LA PARTIE « DEBITEUR » du formulaire « Mandat de prélèvement SEPA ». Tous les champs précédés d'un * doivent être remplis : Nom, prénom, adresse, numéros IBAN et BIC (qui figurent sur le RIB),
- DATER ET SIGNER le formulaire,
- JOINDRE LE RIB (relevé d'identité bancaire) du compte à débiter (le RIB est disponible auprès de votre banque),
- RENVOYER A L'AGENCE : le formulaire et le RIB.

A réception de la demande de prélèvement, le chargé de gestion locative de votre agence enregistrera le prélèvement et vous enverra un courrier pour vous confirmer la mise en place du prélèvement, vous informer de la date du prochain prélèvement, vous communiquer le numéro de référence du prélèvement appelé RUM (référence unique de mandat). Vous n'aurez aucune démarche à effectuer auprès de votre banque.

Chaque mois, sur votre avis d'échéance, vous serez informé(s) du montant et de la date du prochain prélèvement (avec un délai de prévenance de 5 jours minimum).

Le prélèvement s'effectue le 5 du mois. Sur présentation de justificatifs uniquement (par exemple, dans le cas du versement du salaire ou de la pension après le 5 du mois), le prélèvement peut s'effectuer le 15 du mois.

En cas de changement de coordonnées bancaires ou de date de prélèvement

Vous n'avez pas besoin de remplir un nouveau formulaire. Vous devez simplement faire un courrier pour communiquer vos nouvelles coordonnées bancaires (et joindre un RIB) et/ou demander le changement de la date du prélèvement (en fournissant des justificatifs dans le cas d'une demande de prélèvement au 15).

En cas de changement de nom (mariage, divorce, décès) ou en cas de changement du titulaire du compte, vous devez remplir un nouveau formulaire.